



Spécification détaillée objet de la location

Table des matières

1	Partie I – Informations générales	2
1.1	Structure du document.....	2
1.2	Signification de la définition de l'objet de la location.....	2
1.3	Acquisitions, financement et coordination des « objets non loués »	2
1.4	Facturation / définition de l'objet de la location	3
2	Partie II – Prescriptions et moyens auxiliaires	3
2.1	Prescriptions de la Confédération / du DDPS	3
3	Partie III – Spécification détaillée objet de la location (par élément de construction)	4

Version : 3.0
Auteur : GT Spécification détaillée objet de la location
Validé par : Plate-forme pour la collaboration
Date de Validation : 01.06.2023



1 Partie I – Informations générales

1.1 Structure du document

Le document « Spécification détaillée objet de la location » est divisé en trois parties :

Partie I – Indications générales objet location / objet non loué

- La première partie contient des informations générales sur la « Spécification détaillée objet de la location »

Partie II – Prescriptions / moyens auxiliaires

- Documents types / directives
- Normes
- Moyens auxiliaires

Partie III – Spécification détaillée par élément de construction

- Délimitation de l'objet de la location / objet non loué
- Remarques / spécifications des différents éléments de construction
- Classification selon eCFC et attribution au Code des frais par élément (eCCC) et/ou au Code des frais de construction (CFC)

1.2 Signification de la définition de l'objet de la location

- Les objets financés par le représentant du propriétaire au moyen de crédits immobiliers deviennent automatiquement des objets de location. La méthode d'acquisition (par la mise à disposition d'immeubles ou par les méthodes d'acquisition employées pour les systèmes, le matériel ou l'équipement informatique) est donc déterminante en ce qui concerne la responsabilité durant le cycle d'utilisation. Les financements correspondants sont également rattachés aux méthodes d'acquisition et aux phases du cycle d'utilisation correspondantes (cf. CODA/Aperçu).
- Le présent document explique de manière détaillée la délimitation entre les objets loués et les objets non loués sur la base des spécifications des produits. L'objectif est d'établir clairement les méthodes d'acquisition et les responsabilités au cours des différentes phases et de contribuer ainsi à une sécurité de planification élevée.

1.3 Acquisitions, financement et coordination des « objets non loués »

Les acquisitions et les financements (investissements et exploitation) des « objets non loués » relèvent explicitement de la responsabilité du locataire et non de celle du représentant du propriétaire.

La coordination des « objets non loués » par le représentant du propriétaire doit être définie pour chaque projet. Elle comprend l'harmonisation de l'ingénierie au niveau du projet global ainsi que la livraison des éléments de construction ou équipements achetés autrement et liés aux installations et conduites nécessaires à l'alimentation ou à l'évacuation.

Dans le cadre du projet, tous les accords spécifiques au projet doivent être documentés par écrit pour le cycle d'utilisation.

1.4 Facturation / définition de l'objet de la location

L'attribution des éléments de construction en tant que de l'objet de la location ou objet non loué a une grande influence sur la facturation. Les **directives et instructions MGB+TC** doivent être prises en compte pour l'attribution.

- **Produit 1.1 - Surfaces / objets**

Surfaces ou objets de location agrandis, adéquation à l'utilisation convenue, respect de toutes les prescriptions légales et du DDPS y relatives, avec tous les éléments conformément aux spécifications ou normes en vigueur

- **Produit 1.2 - Agrandissements, transformations et éléments encastrés spécifiques au locataire**

Les agrandissements, transformations ou éléments encastrés spécifiques au locataire comprennent des mesures constructives réalisées sur la base des besoins de location spécifiques et représentant des parties du bâtiment et des installations techniques fixées à de l'objet de la location etc. (pas d'installations d'exploitation) ou dépassant les spécifications et normes en vigueur

- **Produit 1.3 - Aménagement / Équipement de base**

L'équipement de base comporte des objets mobiles (y compris ceux qui peuvent être fixés ou ôtés sans manipulations importantes) qui sont attribués à la gestion immobilière.

- **Non objet louée**

Autres objets qui sont mis à disposition et entretenus en dehors de la gestion immobilière

- **Éléments dans le domaine de l'informatique / communication / télématique (ICT)**

La pratique détaillée est réglée dans le portail immobilier du DDPS sous « collaboration ».

2 Partie II – Prescriptions et moyens auxiliaires

2.1 Prescriptions de la Confédération / du DDPS

Les prescriptions en vigueur de la Confédération et du DDPS sont disponibles ici :

[Convention-cadre de location 2021 ss - Annexe 10 Bases Confédération et DDPS](#)

Dès lors que l'objet de la location cesse d'être loué, les changements au niveau des responsabilités et du financement doivent être coordonnés en temps utile entre l'EV, le MI et le BE sous la direction de l'EV compte tenu du rythme de la planification financière.

3 Partie III – Spécification détaillée objet de la location (par élément de construction)

eCCC-Bât. : code des coûts de construction, CFE : code des frais par élément

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
				Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base		
B	B	1	Préparation					
B1	A5	1	Étude, relevé, mesure	X				
B2	B0	1	Installation de chantier	X				
B3	B4	1	Aménagement provisoire	X				
B4	T3	4	Raccordements aux conduites	X				
B5	B1	1	Déconstruction, élimination d'ouvrage	X				
B6	D0	2	Fouilles	X				
B7	B7	1	Amélioration du sous-sol, sécurité de l'ouvrage	X				
B8	C2	2	Échafaudage	X				
C	E	2	Constructions portantes, enveloppe du bâtiment					
C1	D2	2	Dalle de fondation, fondements	X				Des mesures de construction telles que des ouvertures dans les dalles de fondation ou des mesures statiques spécifiques, entraînées par l'installation de systèmes, de matériel et d'équipement informatique, sont considérées comme des objets de la location (p. ex. fosse de visite)
C2	E	2	Construction des murs	X				
C3	E2	2	Piliers	X				
C4	E4	2	Plafonds et toitures	X				
C5	E7	2	Réalisations complémentaires sur la construction	X				
D	E	2	Technique des bâtiments					
D	E	2	Aspects généraux					
			Les installations nécessaires (côté chantier) à l'alimentation/l'évacuation de tous les équipements d'exploitation (p. ex. raccordements d'alimentation par un installateur sanitaire/électricien ou un spécialiste de la ventilation, pour l'eau et l'électricité)	X				

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
D1	I0	2	Installation électrique					
			Prises de courant fort (raccordement, distribution secondaire et/ou postes de transformation)	X				
			Installations d'alimentation électrique sans interruption (ASI) du bâtiment, alimentations électriques de secours		X			Solutions alternatives possibles sur le plan technique et/ou opérationnel (p. ex. disque miroir sur un serveur).
			Éclairage fixe	X				P. ex. des plafonniers ou des appliques murales
			Projecteurs	X				P. ex. sur les terrains de sport
D2	I5	2	Systèmes d'automatisation, de gestion et de communication	X	X		X	Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Toutes les installations et tous les appareils (TIC compris) servant à la commande (MCRG) ou à la télémaintenance/au diagnostic	X				
D3	I1	2	Système de sécurité					Y compris les directives de la CFST
			Systèmes de verrouillage mécaniques	X				Cf. tV Fermeture / Contrôle d'accès D
			Systèmes de verrouillage mécatroniques		(X)			Le système de verrouillage et de clés pour le parc principal et le parc à disposition est IBL Pour plus d'information, consulter le portail immobilier du DDPS sous collaboration.
			Systèmes d'accès électroniques (contrôle d'accès standard, contrôle d'accès XXI)				X AR KB F+A, FB FAC	Uniquement avec saisie via formulation du besoin par MI à EV. Coordination par EV avec AR DC SC+E, DS FAC en tant que fournisseur de prestations dans le cadre de l'élaboration. Délimitations dét. etc. cf. tV Fermeture / Contrôle d'accès D
			Câblage vers les installations de contrôle	X				Pour plus d'information, consulter le portail immobilier du DDPS sous collaboration.
			Installations de surveillance - Vidéo avec sonnerie (station au portail)		X			Représente en règle générale une contrainte de l'utilisateur et, dans des cas spéciaux seulement, une mesure de sécurité.

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
								Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Installations de surveillance : - Interphone (de porte) - Petit dispositif vidéo pour interphone (de porte)		X			Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Installations de surveillance : - Grand dispositif vidéo pour la surveillance du périmètre (CCTV-D) - Éléments d'installation pour le pilotage et la surveillance des installations d'instruction (p. ex. installation d'instruction de protection respiratoire IPR) : a) Pilotage des installations d'instruction (microphones, systèmes de haut-parleur et d'interphones), b) Surveillance liée à la sécurité des personnes dans les installations d'instruction (caméras, caméras thermiques, capteurs de température, détecteurs de gaz).				X	Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Installations de surveillance liées à la sécurité des objets : installations de protection des valeurs, installation de détection d'effractions (EMA), systèmes de gestion de la sécurité, etc.		X			Uniquement avec saisie via formulation du besoin par MI (y compris définition des objectifs de protection avec OSI) à armasuisse Immobilier, recours impératif à UNS. Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Installations de surveillance : installations de contrôle de verrouillage des portes (TSK)		X			Représente en règle générale une contrainte de l'entreprise et, dans des cas spéciaux seulement, une mesure de sécurité. Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS
			Haut-parleurs dans les auditoires				X	Cf. MMA

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
			Salles de sécurité	X				Sans alarme
D4	I2	2	Protection incendie					
			Dispositifs de protection incendie : installations de détection d'incendie (BMA), installations d'évacuation (sirènes et dispositifs d'alerte vocale, haut-parleurs incl.)	X				Installations de détection d'incendie, portes actionnées en cas d'incendie, gicleurs d'incendie, installations pour la lutte contre les incendies, poste incendie, marquages d'issues de secours, extincteurs portatifs dans le bâtiment, etc. Le besoin résulte des dispositions légales, de la valeur matérielle et du besoin de protection.
			Installations de protection contre les explosions	X				Safety (et non security)
D5	I2	2	Installations de chauffage	X				
D6	I3	2	Installations frigorifiques	X				
D7	I3	2	Installations pneumatiques	X				
D8	I4	2	Installations hydrauliques, à gaz et à air comprimé					
			Conduites, raccords et appareils	X				Les conduites, raccords et appareils pour les installations sanitaires et les installations à gaz et à air comprimé, techniques et médicales, et autres choses semblables, Y compris les lave-linge / sèche-linge dans les maisons d'habitation.
			Systèmes de traitement des eaux usées	X				
			Points de collecte d'huile	X				
D9	I6	2	Installations de transport					Installations de transport rattachées telles que téléphériques, etc., voir eCCC-Bât. H / CFE P2 (Installations de transport 1)
			Installations de transport	X				On entend par là : les ascenseurs, les monte-charges, des élévateurs spéciaux tels que les ascenseurs en continu (paternoster), les installations à câbles, les tables

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
								<p>élèvatrices, les postes de chargement, les rampes ajustables ou les installations de nettoyage de façades, etc.</p> <p>Ces installations sont indispensables à l'utilisation du bien immobilier. Sans elles, le bien immobilier ou certaines parties de celui-ci ne peuvent être utilisées que partiellement, voire pas du tout, parce qu'on ne peut y accéder.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un monte-charges relie les étages et permet de les utiliser. - Une plate-forme élèvatrice le long du quai de chargement permet de (dé)charger les marchandises transportées dans des véhicules avec des surfaces de chargement de hauteur variable. <p>En règle générale, les surfaces de ces installations sont ajoutées aux surfaces de dégagement.</p>
<i>E</i>	<i>E</i>	2	<i>Revêtement des façades des bâtiments</i>					
<i>E1</i>	<i>E3</i>	2	<i>Revêtements façades / murs contre terre sous le niveau du terrain</i>	X				
<i>E2</i>	<i>E4</i>	2	<i>Revêtements façades / murs contre terre au-dessus du niveau du terrain</i>	X				
<i>E3</i>	<i>E5</i>	2	<i>Aménagements, sécurité antichute sur la paroi extérieure</i>	X				
<i>F</i>	<i>E1</i>	2	<i>Toiture du bâtiment</i>					
<i>E1</i>	<i>E1</i>	2	<i>Couverture du toit</i>	X				
<i>E2</i>	<i>E1</i>	2	<i>Aménagements, sécurité antichute du toit</i>	X				
<i>G</i>	<i>M</i>	2	<i>Agrandissement d'immeubles</i>					
<i>G1</i>	<i>M1</i>	2	<i>Paroi de séparation, porte, portail, fenêtre</i>	X				
<i>G2</i>	<i>M3</i>	2	<i>Revêtements de sol</i>	X				

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
G3	M4	2	Revêtements muraux, revêtements de piliers	X				
G4	M5	2	Revêtements de plafond	X				
G5	M	2	Éléments fixes, dispositifs de sécurité du second œuvre					
G5.1	M6	2	Placard	X				
G5.1			Mobilier fixe					P. ex. dans les auditoires ou les vestiaires des installations sportives
G5.2	M7	2	Cuisine agencée	X				
G5.4	M2	2	Éléments de protection	X				Rambardes, mains courantes, protections contre les chocs, etc. Concernant les systèmes de sécurité, cf. D3.
G6	M	2	Prestation complémentaire aménagement	X				
			Dispositifs d'occultation					Les salles de formation sont équipées de dispositifs d'occultation au cas où elles ne pourraient être obscurcies suffisamment.
H	P	3	Installations pour des affectations spécifiques du bâtiment					La mise en service des installations destinées à une affectation spécifique du bâtiment doit toujours être effectuée par le locataire.
H	P	3	Généralités					
			Toutes les conduites de transport requises (côté chantier) pour l'utilisation d'installations, de machines et d'équipements d'exploitation (installations de conduites d'alimentation/d'évacuation)		X			Il peut s'agir entre autres de : <ul style="list-style-type: none">- Conduites de transport (fixes) des réservoirs de stockage de fluides vers les modules d'alimentation en fluides (points de distribution d'huile, d'antigel, de liquide lave-glace)- Conduites d'évacuation fixes vers un réservoir d'huile usagée- Conduites hydrauliques d'une pompe hydraulique, conduites de transport de l'installation de dosage centrale des lave-vaisselle gastro.
			Installations de production, système de fabrication et distribution de fluides purs dans le domaine pharmaceutique				X	Cf. le document d'interface « Pharmacie de l'armée ».

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
D01	P2	3	Installations de télécommunication					Pour plus de détails, consulter le portail immobilier du DDPS, Collaboration » / « collaboration Immo – TIC ».
			Câblages (composants passifs) jusqu'aux prises, prises comprises, et supports/fixations pour les terminaux	X				
			Câblage universel de communication (CUC)	X				
			Câbles Patch (Cu et fibre optique) pour le raccordement (entrée) des composants actifs	X				
			Plates-formes de travail				X	
			PBX (autocommutateurs d'usagers), terminaux téléphoniques, DECT, radio, systèmes, gestion LAN, etc. (y c. câbles patch)				X	
			Racks 19 pouces pour répartiteurs de bâtiment et d'étage	X				
			Armoires dans les centres de calcul ainsi que pour l'équipement dans la répartition générale (en règle générale par le fournisseur du système).				X	
H	P2	3	Installations de sécurité					
			Installations d'aération spéciales	X				P. ex. installation de ventilation à surpression (ventilation de protection C ; ventilation pour salle blanche, dans les chambres d'isolement)
			Installations d'aspiration pour les gaz d'échappement	X				Installations d'aspiration des gaz en cas de chauffage au bois. Installation d'aspiration des gaz d'échappement fixe (non mobile) pour les vhc dans les garages et les ateliers/centres de contrôle.
			Installations de transport				X	De telles installations peuvent être considérés comme des biens économiques indépendants. En d'autres termes, ces installations remplissent elles-mêmes la fonction à laquelle elles sont destinées. Exemple :

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
H	Q0	3	TI, supports audiovisuels					Pour plus d'information, consulter le portail immobilier du DDPS sous collaboration.
			Composants actifs, serveurs, routeurs, commutateurs (Switch), radiocommunication mobile 4G LTE, 4G LTE advanced, 5G et 5G+, etc. (y c. câbles patch)				X	Acquisition et exploitation, conformément au processus TIC ou armement. Pour des raisons de sécurité, ceci s'applique expressément également aux installations côté bâtiment lorsqu'elles sont raccordées au câblage universel de communication (CUC) (p. ex. écrans géants ou écrans plasma, etc.). Après l'activation de réseaux sans fil, s'applique également à leurs composants actifs à partir des points de raccordement. (Même description des éléments que sous eCCC Bât. H / CFE P2 Installations de télécommunication)
			Installations GPS des Forces aériennes				X	Installations réceptrices GPS
			Saisie du temps de travail				X	
			Serveur pour MCRG, ZUKO, TV en circuit fermé (système de vidéosurveillance)				X	Pour une application centralisée au niveau suisse
			Installations multimédia (MAA)				X AR KB F+A/ FB FAC	Les définitions des prestations et compétences pour les salles de réunion, les salles de conférence, les salles de théorie générales (salles de direction) et les aulas sont disponibles dans le domaine de compétences Systèmes de conduite et d'exploration.
			Câblage vers les installations multimédia (MAA)	X				
H	Q0	3	Appareils dans les dépôts et ateliers					
			Appareils de commande des rayons (p. ex. pour les entrepôts à rayonnages élevés)				X	Moyens de transbordement (élévateur, chargeur de batterie) p. ex. pour entrepôts à rayonnages élevés ou à

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description	
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre		
								couloirs étroits, y compris ordinateurs locaux pour entrepôts	
			Technique de transport				X	P. ex. systèmes de transport de palettes, convoyeur à rouleaux par gravité, station élévatrice, commande SPS	
			Interface vers ERP supérieur, ou système SAP depuis l'ordinateur d'entrepôt local				X	Initialisation par le OUI de l'utilisateur respectif	
			Machines/appareil d'expédition/d'emballage				X	P. ex. machines d'emballage, machines de cerclage et cercleuses automatiques, systèmes de pesage, soudeuses de film	
			Matériel de préparation de commandes				X	Chariots de préparation de commandes, chariots à roulettes, conteneurs à roulettes, etc.	
			Installations d'aspiration des gaz d'échappement				X	Installations mobiles uniquement : p. ex. dans les garages, les ateliers, les centres de contrôle, etc. (ne nécessitant pas de mesures côté chantier telles que des poutres en acier pour suspendre l'installation) ; cf. installations d'aspiration des gaz d'échappement.	
			Machines fixes dans les ateliers				X	P. ex. machines d'usinage du métal/bois, tours, perceuses à colonne, poinçonneuses, fraiseuses CNC, imprimantes/scanners/traceurs 3D, etc.	
			Installations d'ateliers standard				X	P. ex. établis, armoires à tiroirs, armoires à matériel, armoires vestiaires, éclairage du poste de travail, etc.	
H	Q0	3	Système pour gaz sur les aérodromes						
			Systèmes O2/N2 (gaz comprimés)				X		
H	Q1	3	Laboratoire						
			Hottes de laboratoire	X					
H	Q1	3	Entrepôts et ateliers						
			Installations de stockage				X	Il s'agit ici explicitement des entrepôts à rayonnages élevés ou à couloirs étroits, y compris les boucles d'induction (encastrées dans les fondations) et y compris les engins de manutention propres au site (chariots élévateurs, appareils de commande des rayons) ainsi que les commandes et la logistique de stockage afférentes.	

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
								Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet. Cela vaut particulièrement dans le cas où des éléments porteurs contribuent également à la statique du bâtiment ; ces éléments porteurs doivent impérativement être considérés comme des objets de la location.
			Systèmes de stockage				X	Il s'agit de systèmes d'ascenseurs de stockage, de rayonnages tournants, de carrousels de stockage et de systèmes de stockage automatisés tels que ROTOMAT, KARDEX, LEAN-LIFT, LOGIMAT, LISTAMAT.
			Systèmes de rayonnages et étagères			X		Rayonnages pour palettes, étagères à pneus, étagères avec fond intermédiaire, rayonnages cantilever, rayonnages à tablettes, bâti pour objets longs, etc. ; tous avec protection contre les chocs, etc. Si possible les étagères disponibles dans l'exploitation Utiliser si possible les rayonnages disponibles dans l'exploitation (gestion centralisée des stocks sur les rayonnages par la BLA (Schattdorf) ; cf. LEBAG, WEBO Variant, GABS). Remarque : le catalogue est en cours d'élaboration.
			Étagères / éléments de stockage individuels		X			Y compris magasin pour les petites pièces (si indisponible en tant qu'équipement de base)
			Portes spéciales pour les entrepôts		X			En particulier portes à ouverture rapide et portes à joint gonflable
H	Q1	3	Installations de cuisine					
			« Cuisines industrielles » (pour les preneurs de bail à ferme, à l'exception de l'usage commercial), cuisines standard normales dans les bâtiments d'habitation (y c. hottes aspirantes)	X				Concernant les appareils de cuisine standardisés, cf. le catalogue « Aménagement des cuisines »

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
H	Q1	3	Sport					
			Équipements de sport dans des installations ou des halles de sport, y compris répartition des salles pour appareils	X				Équipements fixes
H	Q1	3	Équipement de nettoyage					
			Aspirateur central		X			Appareils à raccordement fixe (les appareils mobiles font partie du petit inventaire)
H	Q2	3	Garages					
			Banc d'essai pour freins, appareil de contrôle du jeu des axes, ripomètre (chaîne d'essai), élévateur de véhicules, cabine de pulvérisation, installations d'aspiration/gaz d'échappement, stations de lavage				X	De solides connaissances / des instructions spéciales sont nécessaires pour manier une installation de ce type Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet.
			Plates-formes de levage pour véhicules sous le sol (version encastrée)				X	Il s'agit ici explicitement de plate-formes élévatrices pour véhicules installées à demeure, encastrées (sous le plancher), telles que les plate-formes élévatrices avec rails de roulement dans les ateliers, les stations de lavage, les élévateurs de char, etc. Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet.
			Places de lavage au jet (il s'agit ici uniquement du revêtement de sol) / séparateurs d'huiles minérales (long bassin en béton en raison de la protection des eaux) / installations de pré-traitement des eaux usées	X				Les places de lavage au jet/séparateurs d'huiles minérales doivent être construits sur la base des obligations en matière de protection des eaux usées (mise en œuvre d'un projet de loi) ; hors installations de nettoyage à haute pression, etc.
			Lance de pulvérisation				X	Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet.

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
H	Q2	3	Buanderie				X	Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet.
H	Q2	3	Moyens de signalisation des touchés et de représentation des cibles					
			Installations de signalisation des touchés dans les stands de tir		X			P. ex. Polytronik
			Installations pour moyens de représentation des cibles	X				Pour les cibles sur rails et les pistes de tir pour les chars, les fondations, le tracé, la pré-butte, la butte, le raccordement électrique, l'accès, etc. relèvent du maître de l'ouvrage.
			Moyens de représentation des cibles de l'utilisateur				X	Cf. documentation sur les moyens de représentation des cibles (MRC) Les MRC sont des accumulateurs, des chargeurs, des installations de signalisation des touchés, des installations de cibles de combat, des assortiments, des installations d'instruction au combat élargies, des cibles sur rails et des pistes de tir pour les chars.
H	Q2	3	Systèmes d'armes					
			Systèmes d'armes, simulateurs, etc. (biens d'armement)				X	
H	Q2	3	Ravitaillement en carburant					
			Pompes à essence et installations d'approvisionnement	X				
			Installations de réinjection de gaz	X				
H	Q2	3	Extraction de gaz					
			Installations d'extraction de gaz				X	P. ex. extraction d'O2 pour les pilotes, les plongeurs, etc.
			Stations de remplissage				X	P. ex. extraction d'O2 pour les pilotes, les plongeurs, etc.
H	Q2	3	Compresseur (air comprimé)					

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
			Compresseur (production d'air comprimé)		X			<p>Il s'agit de compresseurs fixes, pas de petits compresseurs mobiles. En outre, il s'agit uniquement des compresseurs utilisés pour alimenter le bâtiment (alimentation de l'objet de la location) et non de ceux dont l'utilisateur a besoin pour son activité principale.</p> <p>Les interfaces vers l'objet de la location (p. ex. l'installation d'alimentation et d'évacuation ainsi que les conduites de transport) doivent être clarifiées et documentées de façon spécifique au projet.</p>
<i>I</i>	<i>T</i>	<i>4</i>	<i>Environnement du bâtiment</i>					
<i>I1</i>	<i>T1</i>	<i>4</i>	<i>Aménagement de l'environnement</i>			X		
<i>I2</i>	<i>T2</i>	<i>4</i>	<i>Ouvrage dans les environs</i>					
			Installations antibruit	X				
<i>I3</i>	<i>T4</i>	<i>4</i>	<i>Espaces verts</i>			X		
<i>I4</i>	<i>T5</i>	<i>4</i>	<i>Surfaces en dur</i>			X		
<i>I5</i>	<i>T6</i>	<i>4</i>	<i>Dispositif de sécurité dans les environs</i>					
<i>I5.2</i>			Clôtures	X				
			Ancrages préparés pour barrer les routes et/ou les lignes ferroviaires	X				P. ex. œillets, anneaux à vis, couvercles, etc. à ancrage fixe
			Éléments mobiles des barrages tels qu'araignées en acier	X				P. ex. araignée en acier ou rail
<i>I6</i>	<i>T7</i>	<i>4</i>	<i>Technique dans les environs</i>					
			Système de préalerte pour le verglas		X			
			Systèmes de pistes				X	<p>P. ex. feu tournant, feu encastré, signalisation d'obstacles, appareils pour angle d'atterrissement, feu de navigation, balises de bord de piste, marquage des pistes et des chemins de roulage, etc.</p> <p>Conformément au document « Vorschlag Neuzuweisung Immobilie / Rüstung / Betrieb - A Plan (BRK) »</p>
<i>I7</i>	<i>T8</i>	<i>4</i>	<i>Équipement dans les environs</i>					

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
I7.1			Moyens d'intervention démontables liés à un site pour les mesures de protection des objets	X				P. ex. douilles bétonnées pour éléments enfichables avec barrières démontables de protection contre les crues
I7.2			Moyens d'intervention mobiles pour des mesures de protection des objets				X	P. ex. tuyaux mobiles anti-inondation Beavers
J	R	9	Équipement du bâtiment					
J		9	Équipement général du bâtiment					
			Moyens d'exploitation de l'utilisateur				X	P. ex. - Engins de manutention : transpalettes, - Instruments de mesure, appareils de diagnostic général, etc. appareils de contrôle de l'éclairage des véhicules
			Moyens d'exploitation de l'exploitant				X	L'aide au travail Directive technique « Moyens d'exploitation BLA (IR/BI) » s'applique à l'acquisition de moyens d'exploitation tels que : - Appareils de nettoyage, - Appareils pour l'entretien des environs, - Appareils de déneigement, de salage, - Conteneurs pour l'élimination, conteneurs, conteneurs à presse, - Moyens de levage : plate-formes de travail, plate-formes de levage mobiles - Outils pour l'entretien des environs, autres outils et moyens auxiliaires.
J1		9	Mobilier					Cf. G5 Éléments fixes, éléments de protection pour l'aménagement
J1.1	R0	9	Mobilier général					
			Bureaux et salles de rapport			X		Tous les articles du catalogue « Équipement de bureau » de l'OFCL (cf. boutique SRM / catalogue Meubles)
			Casernes / aménagement des casernes			X		Tous les articles tirés des catalogues « Aménagement des casernes » et « Aménagement des cuisines » du DDPS
J1.2	R1	9	Mobilier à affectation spécifique					
			Ameublement des entrepôts, garages et ateliers				X	Établi, meuble à tiroirs, magasin de proximité des pièces de rechange et des fournitures, etc.

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élement de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
								Machines de service de pneus, machines de traitement des freins, testeur de jeu d'essieu, appareil de nettoyage de tuyaux, etc. Systèmes de gestion des fluides ou points de distribution d'huile et d'antigel (bar à huile).
			Engins de sport mobiles et d'extérieur			X		À l'exception des engins mobiles et engins à main et de jeu figurant dans l'état de détail 47.1.1, engins mobiles + petit matériel de la BLA Remarque : le catalogue est en cours d'élaboration.
			Engins à main et de jeu			X		Engins mobiles et engins à main et de jeu figurant dans l'état de détail 47.1.1, engins mobiles + petit matériel de la BLA
			Aménagement de salles de fitness « Salle de fitness – nouvelle génération »			X		
J1.3	R3	9	Luminaires mobiles		X			
J1.4	R4	9	Signalétique		X			
J2	R5	9	Petit inventaire					
J2.1	R5	9	Petit inventaire général					
			Plantes vertes à l'intérieur du bâtiment			X		
J2.2	R5	9	Petit inventaire spécifique à l'affectation					
			Équipement des sanitaires d'entreprise			X		
			Outils de l'utilisateur			X		
			Outils de l'exploitant			X		
J3	R6	9	Textiles					Sauf les revêtements textiles de sol et de mur posés sur toute la surface (voir également M3 Revêtements de sol et remarques concernant le catalogue « Aménagement des casernes »)
			Rideaux (protection visuelle)			X		Rideaux et stores intérieurs pour protéger de la vue des passants les bureaux des collaboratrices et collaborateurs à partir de LK 32 ou les bureaux situés au rez-de-

eCCC-Bât.	CFE	CFC	Élément de construction	Objet de la location			Objet non loué	Remarque/description
			Description	Produit 1.1 Surfaces, objets	Produit 1.2 Agrandiss., transform., éléments encastrés spécif. au locataire	Produit 1.3 Équipement de base	Autre	
								chaussée (uniquement en vis-à-vis d'un terrain public) ; dans de tels cas, vérifier l'utilisation de films.
J4	R8	9	Art et décoration					
			Élément de construction décoré de manière artistique	X				Élément de construction artistique, fixe. Il convient de s'assurer dans les contrats avec les artistes que les droits d'auteur et/ou de propriété intellectuelle sont la propriété du représentant du propriétaire et qu'il existe un pouvoir de disposition total sur les objets d'art.
			Objet d'art				X en général OFC (sous forme de prêt)	Objets qui ne sont pas fixés à la construction comme les tableaux, etc.